

Professeurs ressources  
pour la scolarisation des  
élèves en situation de  
handicap dans l'Académie  
de Créteil

# Qui sommes-nous ?

- 1 professeurs du second degré titulaires (+1) du 2CA-SH :
  - 1 enseignant pour la déficience auditive (option A)
  - 4 enseignants pour la déficience visuelle (option B)
  - 4 (+1 Valérie Fleurance- peut-être) enseignants pour la déficience motrice (option C)
  - 2 enseignants pour les troubles importants des fonctions cognitives (option D)

# Diversité de nos expériences de formation

- Enseignants de collèges ;
- Enseignants de lycée général et technologique ou de lycée professionnel ;
- Enseignants Référents pour la Scolarisation des Élèves Handicapés (ERSEH) ;
- Chargée de mission pour la scolarisation des élèves handicapés à l'Inspection Académique du 94.

# Types d'établissements dans lesquels nous travaillons

- Établissements ordinaires ;
- Établissements ordinaires avec UPI ;
- Établissements spécialisés

# Notre mission

- Accompagner les professeurs « sans formation à la scolarisation des élèves handicapés » pour les aider à adapter leur pédagogie dans les classes qui comprennent des élèves en situation de handicap

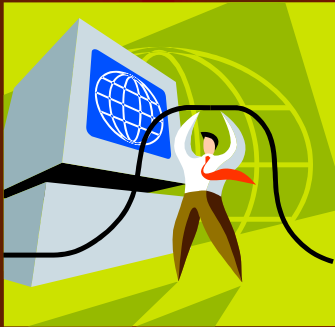
# Nos interventions

- Nos interventions peuvent prendre des formes très diverses : **échanges de pratiques**, témoignages, animations, formations...

# Échanges avec les enseignants



- Echanges de pratiques: A partir desquels sont identifier les difficultés d'apprentissage dues au handicap mais également les leviers



- Réfléchir aux adaptations de leurs séquences d'enseignement et penser aux aides techniques ou autres dont ils pourraient disposer.

# Messagerie électronique

- Nous disposons d'une adresse de messagerie :  
[professeursressourcesash@ac-creteil.fr](mailto:professeursressourcesash@ac-creteil.fr)
- Un des enseignants du groupe lit les messages et les redirige vers celui d'entre-nous qui semble le mieux placé pour répondre à chacune des demandes.

# Différentes réponses possibles

- Le premier contact se fait par mail, et peut-être complété par un rendez-vous téléphonique avec l'enseignant demandeur.
- Il peut s'avérer nécessaire de le rencontrer dans son établissement, pour mieux se rendre compte des difficultés de l'élève et/ou de l'équipe pédagogique. (avec l'accord du chef d'établissement)
- Lorsque l'équipe a besoin d'une formation sur la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, le chef d'établissement peut demander une aide négociée.

# Nos actions dans l'académie en 2008 - 2009



- Formation initiale des PLC2 -  
Journées de Formation Générale  
Commune :  
Nous avons animé un atelier sur la  
scolarisation des élèves à besoins  
éducatifs particuliers.
- Formation des néo-titulaires :  
Nous avons participé aux journées  
de sensibilisation sur l'ASH.

# Nos actions dans l'académie en 2008 - 2009



- Stages ASH proposés dans le Plan Académique de Formation.

# Nos projets dans l'académie en 2009 - 2010

- Pour pouvoir être vraiment efficaces, nous devons être identifiés comme **professeurs ressources**.



- Aussi, nous aimerions participer aux animations disciplinaires au moins pour nous présenter.
- Nous envisageons de travailler avec les ERSEH, ainsi qu'avec les partenaires intervenant auprès des élèves handicapés.
- **Nous sommes également à l'écoute de vos demandes ou suggestions.**